

FORMULAIRE D'ABONNEMENT

LIVRATOC

À COMPLÉTER ET RETOURNER SCANNÉ PAR E-MAIL À INSCRIPTION@LIVRATOC.COM

Je, soussigné(e) SCP/Maitre.....
confirme demander, après avoir pris connaissance et accepté(e) les conditions générales de ventes du service « Livratoc » de l'entreprise Gémeaux Courses, mon adhésion au service de ramassage et de dépôts de documents entre la(les) toque(s) suivante(s) située(s) au vestiaire des avocats du Palais de Justice de Paris et mon cabinet.

ADRESSE DE VOTRE SITE :

Nom, Prénom, Entreprise :
Adresse :
Etage : Bat. : Code(s) Porte :
Code Postal : Ville :
Contact :
Tél : E-mail :

Abonnement	Qté de ramassage(s)	Qté de toque(s)	Tarif Mensuel
Mensuel	ramassage(s) / mois	Toques	HT / mois
Jour de ramassage dans le mois :			
Hebdomadaire	ramassage(s) / semaine	Toques	HT / mois
Jour de ramassage dans la semaine :			
Quotidien	ramassage(s) / jour	Toques	HT / mois

JE VÉRIFIE QUE...

- J'ai joint un document officiel attestant la propriété de(s) la toque(s)
- J'ai fait remplir, signer, tamponner une fiche d'information par toque concernée
- J'ai rempli la fiche de facturation
- J'ai bien lu et j'accepte les conditions générales de vente du service LIVRATOC

Fait à :

le :

Signature et tampon :

FICHE D'INFORMATION

Je, soussigné(e), mandate et autorise de façon permanente l'entreprise GEMEAUX COURSES SARL à prélever la toque suivante.

NUMÉRO DE TOQUE :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Barreau(x) d'appartenance(s) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : E-mail :

Date :
"Bon pour pouvoir"

Signature et tampon :



FICHE D'INFORMATION

Je, soussigné(e), mandate et autorise de façon permanente l'entreprise GEMEAUX COURSES SARL à prélever la toque suivante.

NUMÉRO DE TOQUE :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Barreau(x) d'appartenance(s) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : E-mail :

Date :
"Bon pour pouvoir"

Signature et tampon :



FICHE D'INFORMATION

Je, soussigné(e), mandate et autorise de façon permanente l'entreprise GEMEAUX COURSES SARL à prélever la toque suivante.

NUMÉRO DE TOQUE :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Barreau(x) d'appartenance(s) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : E-mail :

Date :
"Bon pour pouvoir"

Signature et tampon :



A IMPRIMER AUTANT DE FOIS QUE NECESSAIRE

NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



PRESENTATION DU SERVICE

LIVRATOC est un service de GEMEAUX COURSES SARL à destination des avocats qui possèdent une toque au tribunal de Paris. Il consiste en la mise en place d'une navette entre le cabinet des avocats à Paris intramuros et le palais de Justice de Paris. Ce service a pour ambition d'offrir plus de productivité et de liberté aux avocats en leur économisant la tâche de la collecte de documents à leur toque.

GEMEAUX COURSES se tient à votre disposition pour toutes vos questions relatives à ce service : GEMEAUX COURSES / LIVRATOC
112, Avenue De Paris - 94300 Vincennes
Standard ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h
Tél : 09 72 30 30 50 - Email : info@gemeauxcourses.com

CONDITIONS GENERALES

Le service LIVRATOC s'adresse à tous les cabinets d'Avocats situés à Paris intramuros ayant leur toque au Palais de Justice de Paris
LIVRATOC prend en charge :

- La relève et la livraison du courrier et de tous documents présents dans votre toque pour votre cabinet.
- La relève et la livraison du courrier et des documents disponibles à votre cabinet pour le Tribunal de Grande Instance de Paris, 4 Boulevard du Palais à Paris

Définitions

“Courrier Toque” : Tous courriers, documents se trouvant dans votre toque au moment de la relève effectuée par un membre assermenté de notre personnel dans le cadre du service LIVRATOC.

“Courrier Palais” : Tous les courriers, documents enveloppés, fermés, étiquetés et disponibles à votre cabinet à déposer au TGI de Paris.

LIVRATOC s'engage à ce que chaque pli ramassé ou déposé (documents, classeurs, courriers...) soit manipulé et transporté avec la plus grande discrétion et dans le respect des règles énoncées dans nos conditions générales.

Afin d'assumer ses engagements, GEMEAUX COURSES ne pourra relever un document qui ne respecte pas la définition du “Courrier Palais” ou du “Courrier Toque”.

Le service LIVRATOC est effectué UNIQUEMENT par du personnel formé par nos soins, enregistré et autorisé à accéder à vos toques et à transporter vos “Courrier Toque” par le palais de Justice de Paris.

Les conditions de recrutement chez GEMEAUX COURSES et d'enregistrement/autorisation au Palais de Justice de Paris leur imposent une morale irréprochable et les contraignent au secret professionnel de la profession d'Avocat.

L'outil de travail de GEMEAUX COURSES et notamment, l'outil informatique offre une grande traçabilité des plis grâce à des applications mobiles hautement performantes et rigoureusement utilisés par notre personnel pour garantir la plus grande sécurité à notre clientèle Avocat en échange de la confiance accordée à notre entreprise pour le transport de documents juridiques de très grande valeur.

GEMEAUX COURSES s'engage, sous réserve de l'acceptation de votre dossier par le service LIVRATOC à :

- livrer votre cabinet dans le respect des dispositions de la fiche d'information complétée, retournée et signée par vos soins lors de l'abonnement à notre service.
- exécuter ce service dans le cadre de la formule à laquelle vous aurez optée.

Ce service s'effectuera durant le(s) jour(s) de la semaine fixé(s) que vous aurez notifié(s) à notre équipe sur la fiche d'information sans délai de réalisation dans le respect des horaires d'ouverture de votre cabinet.

Si vous souhaitez ponctuellement obtenir une collecte/un dépôt dans un délai particulier ou un jour non compris dans le cadre de votre contrat d'abonnement, cette commande fera l'objet d'une commande ponctuelle aux conditions tarifaires mentionnées ci-après.

CONDITIONS TARIFAIRES

Abonnement : Les conditions tarifaires de notre service LIVRATOC ont été conçues pour répondre aux besoins de toutes les typologies de cabinet. Vous pouvez donc les personnaliser en fonction de vos besoins.

Au 1^{er} Mai 2014, ces conditions tarifaires sont :

- 1 passage par jour : 200 € HT / mois (jours ouvrés)
- 1 passage par semaine : 50 € HT / mois
- 1 passage par mois : 20 € HT / mois

Le terme “passage” désigne un trajet depuis votre cabinet à Paris intramuros vers le Palais de justice de Paris ou un trajet depuis le Palais de justice de Paris vers votre cabinet à Paris intramuros.

Il est possible de rajouter des toques au “passage” dans les conditions suivantes :

- les toques doivent être situées au Palais de Justice de Paris
- Les “courrier toque” ou “courrier palais” supplémentaire suivront strictement le même “passage”
- Le rajout de toque se fera selon les conditions tarifaires suivantes :
 - 1 passage par jour : 40 € HT / toque supp. / mois
 - 1 passage par semaine : 10 € HT / toque supp. / mois
 - 1 passage par mois : 5 € HT / toque supp. / mois

Attention, il ne peut y avoir qu'une seule unité de facturation pour l'ensemble des toques pour bénéficier de ces conditions tarifaires.

Commande Ponctuelle : Ce service comprend la commande ponctuelle d'un ramassage de documents à l'une de vos toques au Palais de Justice de Paris pour une livraison à votre cabinet à Paris intramuros par l'un de nos membres habilités.

Ce service sera réalisé dans un délai de trois heures entre la commande et la livraison dans les limites d'ouverture du service (9h-18h). La toque concernée devra être préalablement enregistrée et bénéficier d'un abonnement en cours de validité au service LIVRATOC.

Tarif par trajet par toque : 20 € HT

LIMITES DU SERVICES

Dans le cas exceptionnel, où de notre fait, notre service est dans l'incapacité d'effectuer une livraison prévue nous nous engageons à reprogrammer la livraison manquée dans les plus brefs délais et à vous indemniser à hauteur du prix de la livraison calculée au prorata du nombre de livraison à effectuer dans le mois.

En cas d'inaccessibilité du Palais de Justice de Paris ou au service des toques ou à un cas de force majeure, nous serons dans l'obligation de programmer le transport à une date ultérieure.

En cas de perte ou de vol, notre service s'engage à faire de son mieux afin de prévenir toutes les autorités concernées dans les plus brefs délais.

ADHESION AU SERVICE

La signature du bulletin d'abonnement vaut acte d'adhésion au service et acceptation des conditions générales du service LIVRATOC.

Il vous faut absolument fournir une fiche d'information CABINET, une fiche d'information TOQUE par toque concernée par le service pour mettre en opération le service LIVRATOC. Sans ces fiches d'informations remplies, le service ne pourra débuter.

L'adhésion au service n'est en aucun cas soumise à un engagement, elle peut être annulée à tout moment. Néanmoins, tout mois commencé est dû dans son intégralité.

CONDITIONS DE RESILIATION

La demande de résiliation doit faire figurer l'identité du demandeur, les numéros des toques concernées par la demande de résiliation.

La demande doit être envoyée par lettre recommandée avec AR à GEMEAUX COURSES / SERVICE LIVRATOC – 112 avenue de Paris - 94300 VINCENNES.

La résiliation prendra pleinement effet le mois suivant la demande de résiliation. Vous bénéficierez des prestations de service LIVRATOC jusque-là à moins d'en faire une demande particulière lors de la résiliation du service. Néanmoins, tout mois commencé reste pleinement dû et ne pourra faire l'objet d'un remboursement au prorata.

CONDITIONS DE REGLEMENT ET DE FACTURATION

Le mandat de prélèvement automatique concerne le contrat entre votre société et l'entreprise GEMEAUX COURSES. Toutes commandes de coursier effectuées durant le mois en sus de votre abonnement mensuel au service LIVRATOC seront intégrées dans une facture globale dont le montant sera prélevé selon les conditions ci-dessous. Si votre adhésion a lieu en cours de mois, le prix de l'abonnement s'effectuera au prorata.

Le règlement des factures est payable à 30 jours et est réalisé par prélèvement automatique. Les factures sont envoyées par format électronique à l'adresse email de facturation communiquée. Les transports réalisés durant le mois sont facturés avant le cinquième jour du mois suivant. Les contestations de facture devront intervenir dans les 14 jours suivant l'envoi de la facture. Une fois ce délai passé, les modifications de factures seront reportées au prochain mois de facturation par un avoir à déduire des prochaines factures.